

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 mars 2017

**PRESENTS** : MM. CUTELLE M, CLERC D, MUTTINELLI G, GODARD JC, CURTENAZ M, PUTELAT N, GERMAIN C, PERONCINI J, BACHMANN F, RAFFAULT M, TREYVAUD S, CHAILLOU P, BAJOT F.

**ABSENT EXCUSÉ**: M. PUTELAT O, CRETIN L (pouvoir donné à D. CLERC)

Convocations du 28.02.2017

**Ouverture de la séance** : 19h00

**Secrétaire de séance** : Françoise BACHMANN

**Auxiliaire** : MOREL Charlotte (agent)

**APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU** : le compte rendu du 25 janvier 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **MATÉRIEL TECHNIQUE : DEL01032017**

Jean-Claude GODARD fait un état des lieux du matériel technique qu'il est nécessaire de changer. Pour rappel au conseil, un tracteur « espaces verts » ainsi qu'une tondeuse et une lame à neige sont obsolètes. Une mise en concurrence a été faite selon un cahier des charges établi par les adjoints et le responsable technique.

La meilleure offre après étude a été faite par l'entreprise VAUDAUX pour un montant de 50 833.33 € HT. Une visite a permis de tester le matériel.

Mme la Maire demande au conseil de se prononcer sur ces acquisitions. Accord est donné à l'unanimité.

### **MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE LIÉ AUX FONCTIONS SUJÉTIONS EXPERTISE ET ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) : DEL02032017**

- Le « RIFSEEP », s'inscrit dans une démarche de simplification du paysage indemnitaire, a vocation à **remplacer les régimes indemnitaires existants** dans les 3 versants de la Fonction Publique.
- Ce régime indemnitaire est un dispositif qui devrait concerner **l'ensemble des fonctionnaires territoriaux**, quelles que soient leur catégorie hiérarchique et leur filière **sauf exceptions prévues par arrêté ministériel (cf calendrier ci-dessous)**, et **sauf filières non soumises au principe de parité (Police Municipale et Sapeurs-pompiers professionnels)**.
- Objectif premier de cette nouvelle prime : **valoriser principalement l'exercice des fonctions**, contrairement à l'ancienne part « résultats » de la PFR liée à l'engagement professionnel ; part qui devient optionnelle et qui prend le nom de « complément indemnitaire annuel » (CIA).

Mme le Maire demande au conseil de se prononcer sur la mise en place de ce nouveau régime. Accord est donné à l'unanimité.

### **RÉTROCESSION DANS LE DOMAINE PUBLIC : DEL03032017**

Considérant que certaines voies ou parties de voies communales n'appartiennent pas au domaine public ; l'objectif pour la collectivité est d'intégrer à l'amiable et gratuitement ces voies dans le domaine public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** Mme le Maire :

- à acquérir **gratuitement** (*rétrocession gratuite par les propriétaires*) et intégrer ces voies ou parties de voies dans le domaine public,
- à effectuer les démarches administratives liées à ces rétrocessions,

**S'ENGAGE** à prendre à sa charge financière, uniquement les frais liés aux actes administratifs pour intégrer ces voies ou parties de voies.

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : DEL04032017 à 09032017**

Lecture est donnée au Conseil Municipal du compte administratif 2016, dont les résultats sont les suivants :

#### **Section de fonctionnement :**

Recettes	1 353 361.28 €
Dépenses	<u>872 804.06 €</u>
Solde	480 557.22 €

- Les dépenses engagées non mandatées sont arrêtées à 964 561.06 €.

#### **Section d'investissement :**

Recettes	767 516.49 €
Dépenses	<u>310 564.60 €</u>
Solde	456 951.89 €

- L'excédent global de clôture 2016 s'élève à 714 399.77 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **approuve** :

- le compte de gestion 2016 dressé par le Trésorier
- le compte administratif 2016

D'autre part, le conseil Municipal adopte le compte administratif 2016 et le compte de gestion 2016 du **service de l'eau** dont les résultats sont les suivants :

#### **Section d'exploitation :**

Recettes	167 147.03 €
Dépenses	<u>136 458.01 €</u>
Solde	30 689.02 €

- Les dépenses engagées et non mandatées sont arrêtées à 219 887.45 €.

#### **Section d'investissement :**

Recettes	50 007.36 €
Dépenses	<u>14 597.28 €</u>
Solde	35 410.08 €

- L'excédent global de clôture s'élève à 30 689.02 €

## INFORMATIONS / DÉCISIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal:

Est informé :

- de la signature d'une convention avec la mairie de Bellegarde S/ Valserine pour les dérogations scolaires,
- de la création d'un compte Facebook pour la mairie d'Eloise ;

Prend acte :

- de la cérémonie du 11 mars organisée par les anciens combattants pour le 102<sup>ème</sup> anniversaire de la création de la croix de guerre ;
- de l'acquisition d'un écran et vidéoprojecteur pour l'espace d'animation.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire clôture la séance à 21h40.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,



LE MAIRE,

CUTELLE Marthe



Le rendez-vous est fixé au **samedi 1 avril 2017, à 9h sur le parking de l'espace d'animation**. Les gants et sacs sont fournis par la commune. Enfin, pour clôturer cette matinée un casse-croûte sera offert par la municipalité.